

MC/JA. 0

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRET N° 225 /PR-MJL

portant attribution du bénéfice de l'amnistie;-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Chef du Gouvernement

VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;

VU l'ordonnance n° 2/PR-MJL du 30 Décembre 1965 modifiée par l'ordonnance n° 5/PR du 25 Janvier 1966 ;

VU la requête présentée par BOSSA BOUBOUI,

D É C R È T E :

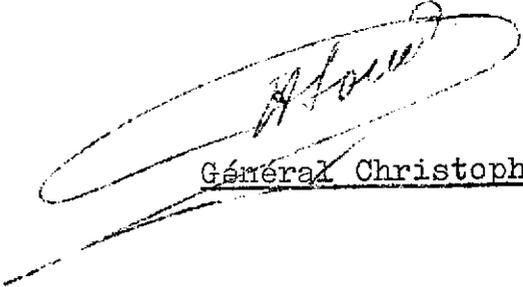
ARTICLE 1er.- Le bénéfice de l'amnistie est attribué au sieur BOSSA BOUBOUI né vers 1916 à Gnito, sous-Préfecture de Grand-Popo, fils de BOUBOUI et de HOUNVI.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, LE 25 MAI 1966

AMPLIATIONS

PR..... 4
MJL.....10
Intéressé..... 1
DAC P..... 4
SGG..... 4
JORD..... 1
Procureur Gal 2
Procureur Rép. 2


Général Christophe SOGLO.-